

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1. Identificateur de produit
- · Nom du produit: KLEIBERIT 304.5
- · UFI: AWDS-80SU-700V-HNYW
- · 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange <u>ou</u> utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif
- · 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0 Téléphone: +49 7244 62 152 FAX: +49 7244 700 0 FAX: +49 7244 700 152

Email: hse@kleiberit.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

- +44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)
- +33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France
- +32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 GHS/CLP

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2. Éléments d'étiquetage
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)



Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 1)

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

N° d'enregistrement Identification / Classification GHS-CLP

%

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium 20-30%

EINECS: 215-279-6 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions

communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de

travail

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one <0,05%

EINECS: 220-120-9 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Reg.nr.: 05-2114263215-55-XXXX Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315;

Skin Sens. 1, H317

Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C≥ 0,05 %

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. ≥0,0015-<0,01%

CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-

239-6] (3:1)

Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100);

Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314:C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %

Eye Irrit. 2; H319: $0.06 \% \le C < 0.6 \%$ Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1. Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)



Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Movens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3. Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
- · Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

- F



Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1. Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- · PNEC

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC-eau douce 0,00403 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 0,000403 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce 0,0499 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,00499 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol 3 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 1,03 mg/l (non spécifié)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

PNEC-eau douce 0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce 0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol 0,01 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 0,027 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance

Type Valeur Unité

1317-65-3 carbonate de calcium

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³

S SSc:

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants A Caoutchouc nitrile NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)



Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique Liquide · Couleur: Crème · Odeur: Acidulée Non déterminé. · Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair: Non applicable. · Température d'inflammation: Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Dynamique à 20 °C: ca. 8.000 mPas

Brookfield (6 / 20 rpm)

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: ca. 1,3 g/cm³ · Densité relative. Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2. Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant

(suite page 6)



Page: 6/10

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

néant

néant

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

· Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

· Explosibles désensibilisés

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6. Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1317-65-3 carbonate de calcium

Oral LD_{50} >5.000 mg/kg (rat)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral LD_{50} >1.150 mg/kg (La souris)

1.020 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (La souris)

4.115 mg/kg (rat)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral LD_{50} 457 mg/kg (rat) Dermique LD_{50} 141 mg/kg (lapin) Inhalatoire LC_{50} /4 h 0,33 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 6)

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1. Toxicité
- · Toxicité aquatique:

1317-65-3 carbonate de calcium

LC₅₀ >10.000 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

LC₅₀ >1.000 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ >1.000 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ >200 mg / I / 72h (algue)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC₅₀ 1,3 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

LC₅₀ 2,94 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 3,7 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,37 mg / I / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC₅₀ 0,19 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

0,19 mg / I / 96h (poisson)

EC₅₀ 0,16 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,018 mg / I / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

- · 12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)



Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 7)

- · 12.6. Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- · Classe néant
- · 14.4. Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- · Directive 2012/18/UE Seveso-III:
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- · Règlement (CE) N° 1907/2006 REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 8)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · VOC 2010/75/EU [g/L]: <4,0 g/l
- · VOC 2010/75/EU [%]: <0,50 %
- · (CH) VOCV Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <1,00 %
- · 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des veux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- · Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement
- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)



Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 304.5

(suite de la page 9) CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3